

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 MAI 1874.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. PETY DE THOZÉE.

Demande du sieur Nicolas STOMP.

MESSIEURS,

Le sieur Stomp, négociant, est né le 30 juin 1830, à Redingen, dans le grand-duché de Luxembourg. Il réside à Charleroi depuis vingt ans, et possède une maison dans cette ville. Sa femme est belge et lui a donné trois enfants.

Le pétitionnaire est établi chez nous sans esprit de retour dans son pays natal. De bons renseignements sont fournis sur sa moralité, sa conduite et sa solvabilité.

Né dans la partie cédée du Luxembourg avant le 4 juin 1839, il n'est point soumis à payer le droit d'enregistrement, aux termes de l'art. 1^{er} de la loi du 30 décembre 1855.

Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer de prendre en considération la demande du sieur Stomp.

Le Président-Rapporteur,
PETY DE THOZÉE.
